

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

3^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1862

UNE TROUVAILLE DE MONNAIES A TONGRES.

Le 17 mai de cette année, des ouvriers travaillant aux fondations d'une maison, à Tongres, formant l'angle de la place du Vrythof et de la rue des Mambours, rencontrèrent sous leurs pioches un pot de terre vernissée, qui fut brisé par le choc et laissa échapper de ses flancs plusieurs agglomérations de monnaies d'argent fortement oxidées.

Les monnaies ayant été détachées et nettoyées, on reconnut qu'elles étaient au nombre de quatre cent soixante-trois et qu'elles avaient été frappées par Jean III, Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant, Louis de Male et Philippe le Hardi, comtes de Flandre, Guillaume II, comte de Namur et Charles VI, roi de France; elles offraient dix-huit types différents, savoir :

MONNAIES DE BRABANT.

JEAN III (1312 A 1355).

1. *Av.* Écu aux quatre lions ayant la forme épicycloïdale à quatre lobes, dans chacun des angles rentrants un point; légende : **MONETA : ROVA : BRABANTIE.**

Rev. Petite croix pattée; légendes : **✠ IOH' : DEI : GRAT' : DVX. — ✠ LIOM' : BRAB' : LEMB' : TG : MARCIO : IMPERII.**

Gros.

JEANNE ET WENCESLAS (1355-1383).

2. *Av.* Guerrier debout, de face, tenant de la main droite l'épée haute et de la gauche un écu aux quatre lions; légende : ✠ WENCESLAVS : z : IO-
hANT. — DEI : GRAT : BRAB * DVGES.
Rev. Croix évidée dont les branches sont recourbées en fleurons, ayant au centre une fleur de lis; légende :
✠ MONETA * NOV * GROSSI * TRIE-
MENSIS.

Gros dit *Breyman*.

JEANNE SEULE ET PHILIPPE LE HARDI (1383 A 1389).

3. *Av.* Écussons de Brabant et de Bourgogne-Flandre juxta-posés; au-dessus, un chapel de roses entre deux fleurs; au-dessous, une fleur pareille; légende :
IOh? : DVCI : BRAB : PhS? : DVX : BORG :
z : COM : FLAND?.
Rev. Écusson au lion sur une croix dont chaque branche se termine par une fleur entre deux têtes de serpent; légende : ✠ MONETA : NOV :
BRABTOME : ET : FLANDORIE.

Gros Rosebeeker de convention.

JEANNE SEULE (1383 A 1406).

4. *Av.* Deux écus juxta-posés, l'un aux quatre lions, l'autre à un lion seul; au-dessus, un chapel de roses entre deux fleurs; au-dessous des écus, une fleur; légende : IOh? : DEI : GRAT : DVCI : LVCEMB :
BRAB : z : LIMB.

Rev. Pareil au n° 3; légende : ✠ MONETA : NOVAT :
NOVAT : LOVANIENS : IN : BRABAN.

Double gros Rosebeeker de Louvain.

5. *Av.* Comme au n° 4.

Rev. Idem; légende : ✠ MONETA : NOVAT :
FILFORDEN : IN : BRABAN.

Double gros Rosebeeker de Vilvorde.

6. *Av.* Comme au n° 4.

Rev. Idem; légende : ✠ MONETA : NOVAT :
MEDIATENS : IN : VROONHOF.

Double gros Rosebeeker de Maestricht.

7. *Av.* Deux écus juxta-posés, l'un à quatre lions, l'autre à un simple lion; au-dessus, BRABANTIE; légende :
✠ IOH : DEI : GRAT : DVVIS : LVCEMB :
BRAB : z : LIMB.

Rev. Croix pattée; légendes : MONETA ☙ DE ☙
BRABANTIE. — :: BENEDICTVM :: SIT ::
NOMEN :: DOMINI.

Double gros aux deux écus.

MONNAIES DE NAMUR.

GUILLAUME II (1391 A 1418).

8. *Av.* Pareil au n° 4, mais les écus sont l'un à un lion et l'autre écartelé de deux lions et de deux aigles; légende : GUILLELM : DEI : GRAT : COMES :
NAMVRGEN.

Rev. Pareil au n° 4, mais le lion de l'écu, qui se trouve sur la croix, est couronné; légende : ΜΟ-
ΝΕΜΤΑ : ΝΟΥΤ : ΑΟΜΕΣ : ΝΤΑΝΥΡΑΕΝ-
ΣΙΣ.

Double gros Rosebeeker.

MONNAIES DE FLANDRE.

LOUIS DE MALE (1346 A 1384).

9. *Av.* Lion debout, à l'entour la légende : ✠ ΜΟΝΕΜΤΑ
✠ FLANDR. Le tout dans une bordure de onze
fleurs de lis.

Rev. Croix pattée, coupant la légende intérieure;
légendes : LVDO — OVI — Α' ΑΟ — ΜΕΣ. —
✠ ΒΝΕΔΙΑΤΥ : ΣΙΤ : ΝΟΜ'Ε : ΝΝΙ : ΝΝΙ :
ΙΗ'Υ : ΧΡ'Ι :.

Lion d'argent ou gros au lion.

10. *Av.* Dans un cercle festonné à quinze lobes, lion assis,
tête couverte d'un heaume sommé d'un panache
élevé; légende : LVDOVICVS : DEI : GRA :
ΑΟΜΕΣ : ζ : ΝΝΣ : FLANDRIE.

Rev. Croix fleuronée; légende : ΜΟΝΕΜΤΑ ✠ ΔΕ
✠ FLANDRIA. — ✠ ΒΕΝΕΔΙΑΤΥΣ : ΟΥΙ :
ΥΕΝΙΤ : ΙΝ : ΝΟΜΙΝΕ : ΝΟΜΙΝΙ.

Lion heaumé (Botdraeger).

11. *Av.* Comme au n° 10; légende : LVDOVIC : DEI
: GRA : ΑΟΜ' : ζ : Ν : FLANDRIE.

Rev. Croix pattée coupant les deux inscriptions ;
légendes : ΜΟΝ — ΕΠΤΑ — ΦΛΑΨ — ΟΡΙΕ. —
✠ ΒΕΝΕΟ — ΙΕΠ : Ο : ΨΕ — ΝΙΤ : Ι : ΝΟ —
ΜΙΝΕ : ΟΙ.

Demi-lion heaumé.

PHILIPPE LE HARDI ET JEANNE DE BRABANT (1384 A 1389).

12. *Av.* Écussons de Bourgogne, Flandre et de Brabant
juxta-posés ; au-dessus, un chapel de roses entre deux
fleurs ; au-dessous des écus, une fleur pareille ;
légende : ✠ ΡΗS : ΟΥΧ : ΒΟΡΓ : Ζ : ΕΟΜ :
FLANNO : ΙΟΗ : ΟΥΕ : ΒΡΑΒ.

Rev. Comme le n° 3 ; légende : ✠ ΜΟΝΕΠΤΑ :
ΝΟΥΤΑ : ΦΛΑΝΔΟΡΙΕ : ΕΠ : ΒΡΑΒΑΝΤΙΕ.

Gros Rosebeeker de convention.

PHILIPPE LE HARDI (1384 A 1404).

15. *Av.* Aigle posé, de face, aux ailes déployées, il tient
deux écus, celui de droite aux armes écartelées de
France et de Bourgogne, celui de gauche au lion de
Flandre ; légende : ΡΗΙΙΙΡΡΨ : ΟΕΙ : ΟΡΑ :
ΟΥΧ : ΒΥΡΓ : Ζ : ΕΟΜ : ΦΛΑΝΝΟΨ.

Rev. Grande croix pattée coupant les deux légendes ;
légendes : ΜΟΝΕ — ΠΤΑ · ΟΕ — ΦΛΑΝ — ΟΡΙΤΑ.
— ✠ ΣΙΤ : ΝΟ — ΜΕΝ : ΟΟΜ — ΙΜ :
ΒΕΝΕ — ΟΙΟΤΥΜ.

Double gros à l'aigle.

14. *Av.* Deux écus juxta-posés, l'un de Bourgogne à quatre
quartiers, l'autre au lion de Flandre, au-dessus :
ΦΛΑΝΔΟΡΕS.

Rev. Croix pattée au centre ; légende : ✠ MONETA
✠ DE ✠ FLANDRIA. — SIM :: NOMEN ::
DOMINI :: BENEDICTVM.

Double gros aux deux écus.

15. *Av.* Comme au n° 14.

Rev. Idem.

Gros aux deux écus.

16. *Av.* Lion assis, à queue recourbée, portant attaché au col une bannière aux armes écartelées de Bourgogne, légende : ✠ PHILIPPVS DEI GDX BVRGVS : COM FLANDR.

Rev. Écu de Bourgogne coupé par une croix pattée, qui traverse aussi la légende ; légende : ✠ SIM : NO—MEN : DOM—INI : BENE—DICTVM.

Double gros.

17. *Av.* Comme au n 16.

Rev. Idem.

Gros.

MONNAIES FRANÇAISES.

CHARLES VI (1380 A 1422).

18. *Av.* Écusson aux trois fleurs de lis ; légende : ✠ KAROLVS : FRANCORVM REX.

Rev. Croix pattée cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis ; légende : ✠ SIM : NOMEN : ONI : BENEDICTV.

Blanc.

L'examen des monnaies me fait présumer qu'elles ont été

enfouies au commencement du xv^e siècle et qu'elles proviennent d'un étranger, car l'absence totale de monnaies liégeoises parmi ce dépôt, prouve que ce petit trésor ne pouvait appartenir à un habitant de Tongres.

A. PERREAU.